Cinquante quatrième année. - N° 43 A Samedi 29 février 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 751

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DUNKERQUE

Ventes et cessions

879 793 115 RCS Dunkerque.
PHARMACIE DU PETIT STEENDAM.
Forme : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée.
Adresse : 74, Rue Du Général Hoche, 59210 Coudekerque-Branche.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 1350000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Exercice de la profession de pharmaciens d'officine.
Adresse : 74, Rue Du Général Hoche, 59210 Coudekerque-Branche.
Précédent propriétaire : 327 333 407 RCS Dunkerque. **FIERS** (Christian). Nom d'usage : FIERS.
Date de commencement d'activité : 1er février 2020.
Publication légale : TERRES ET TERRITOIRES *du* 14 février 2020.
Oppositions : Chez le séquestre Flandre Avocats Conseils, représentée par Maître Marie-Laure MAERTENS, 117, rue Nationale 59700 Marcq en Baroeul pour la correspondance et au fonds cédé pour la validité.
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 29/01/2020 enregistré au Service de l'Enregistrement de Service Départemental de Lille le 04/02/2020, Dossier 202000004328. Référence : 5914P61 2020 A 01150. Mise en activité de la société. Adresse de l'ancien propriétaire : 74 Rue Hoche 59210 COUDEKERQUE-BRANCHE. Adresse du nouveau propriétaire : 74 Rue du Général Hoche 59210 COUDEKERQUE-BRANCHE. Achat d'un fonds de commerce de pharmacie moyennant le prix de 1 350 000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 1 345 000 euros et aux éléments corporels pour 5 000 euros. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..